



**1^{re} ANNÉE DU 2^e CYCLE (3^e secondaire)
Parcours de formation générale/ générale appliquée
Année scolaire 2023-2024**

Conditions d'admissibilité

Pour l'élève qui réussit deux matières de base sur trois (français, anglais, mathématique) et qui cumule un minimum de 22 unités de la 2^e secondaire.

Parcours de formation générale				Parcours de formation générale appliquée			
Matières	Codes cours	Pér./ cycle	Codes matières	Matières	Codes cours	Pér./ cycle	Codes matières
Français	FRA308	8	132308	Français	FRA308	8	132308
Anglais	ANG304	4	134304	Anglais	ANG304	4	134304
Mathématique	MAT306	6	063306	Mathématique	MAT306	6	063306
Histoire du QC et du Canada	HQC304	4	085304	Histoire du QC et du Canada	HQC304	4	085304
Éducation physique	EDP302	2	043302	Éducation physique	EDP302	2	043302
Science et technologie	SCT306	6	055306	Applications technologiques & scientifiques	ATS306	6	057306
Activités sportives	ACS302	2	049342	Activités sportives	ACS302	2	049342
Projet personnel d'orientation	PPO302	2	106304	Projet personnel d'orientation	PPO302	2	106304
Domaine des arts (1 choix)				Domaine des arts (1 choix)			
Art dramatique	ARD302	2	170302	Art dramatique	ARD302	2	170302
Arts plastiques	ARP302	2	168302	Arts plastiques	ARP302	2	168302
Musique	MUS302	2	169302	Musique	MUS302	2	169302

° Selon le nombre d'inscriptions reçues, il est possible que l'élève n'ait pas son premier choix.

° L'élève ayant échoué les mathématiques de 2^e secondaire devra reprendre cette matière (promotion par matière).

Cheminements possibles après la 3^e secondaire

Pour poursuivre en 4^e secondaire dans le parcours de formation générale ou générale appliquée, les exigences requises sont :

- Avoir réussi deux matières de base sur trois (français, anglais, mathématique) et avoir cumulé un minimum de 22 unités.
- L'élève ayant échoué l'une de ces matières (anglais, mathématique) sera promu en 4^e secondaire, mais devra reprendre cette matière (promotion par matière);
- L'élève qui se situe à la limite des normes de passage peut faire l'objet d'une étude de cas.

NOTE : Un diplôme d'études secondaires (DES) sera décerné à l'élève qui aura accumulé au moins 54 unités de la 4^e secondaire et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire. L'élève devra aussi avoir accumulé les unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire.
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire.
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire.
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire.
- 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire.
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire.
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.